122e congrès national des sapeurs-pompiers de France 21 – 24 septembre 2016 – Tours

CARREFOUR NATIONAL NAUTIQUE

Vendredi 23 Septembre 2016 Salle LOCHES



PROJET

REFORME SBAN

(SURVEILLANCE DES BAIGNADES ET DES ACTIVITÉS NAUTIQUES)



TEXTES:



Arrêté du 6 AVRIL 1998

« Arrêté du 6 Avril 1998 relatif aux sapeurspompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et des activités nautiques »



Arrêté du 6 Avril 1998

Art. 1er. –

Des sapeurs-pompiers volontaires peuvent être engagés pour une durée de deux mois au moins, pour assurer, sous l'autorité du maire, auprès des services d'incendie et de secours, la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées, ainsi que celle des activités nautiques, conformément aux dispositions de l'article R. 354-6 du code des communes susvisé



Arrêté du 6 Avril 1998

Art. 2. -

Les candidats à l'engagement mentionné à l'article 1er doivent être titulaires du certificat, de l'un des diplômes et de l'attestation, en cours de validité, suivants :

- a) Le certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (Problème pour nos SPV à ce jour !!!)
- b) Soit l'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, soit le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- c) L'attestation sanctionnant la formation prévue à l'article 4 (> Formation SBAN en intra)



Arrêté du 6 Avril 1998

Art. 3. –

Les candidats doivent, avant la signature d'un engagement saisonnier, avoir suivi, avec succès, une formation d'une durée de vingt heures dans les domaines suivants :

- a) organisation des services départementaux d'incendie et de secours ;
- b) activités physiques et sportives ;
- c) généralités sur les incendies ;
- d) procédure d'alerte et de communication radio.



Arrêté du 6 Avril 1998

Art. 4. –

La formation des candidats **est sanctionnée** par un contrôle comprenant :

- a) une épreuve écrite sous forme d'un questionnaire portant sur les domaines mentionnés à l'article 3 et sur la surveillance des baignades et des activités nautiques ;
- b) une épreuve pratique de secourisme sous forme de mise en situation ; des épreuves sportives organisées et contrôlées dans les conditions fixées par l'arrêté du 20 décembre 1996 susvisé, à l'exception de l'épreuve de natation.
- c) Les candidats ayant satisfait aux épreuves ci-dessus reçoivent une attestation valable cinq ans.
- d) Sont dispensés des épreuves ci-dessus les candidats qui ont suivi, avec succès, dans les trois dernières années, la formation de sapeur-pompier auxiliaire ou la formation initiale de sapeur-pompier volontaire.





A CE JOUR...

- * Arrêté SBAN toujours en vigueur...
- * Sortie des textes en 2014 sur le S.S.A
- ° Arrêté du 18 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique en eaux intérieures »
- ° Arrêté du 19 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral »
- ° Arrêté du 20 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel »



CONFUSION ET AMBIGUITÉ!!!

Entre: BNSSA

SSA

SBAN

PSE 1, PSE 2, SAP...

SP, CRS, SNSM ...

Organismes Nationaux Agréés?



QUI FAIT QUOI ? et QUI a BESOIN de QUOI ?

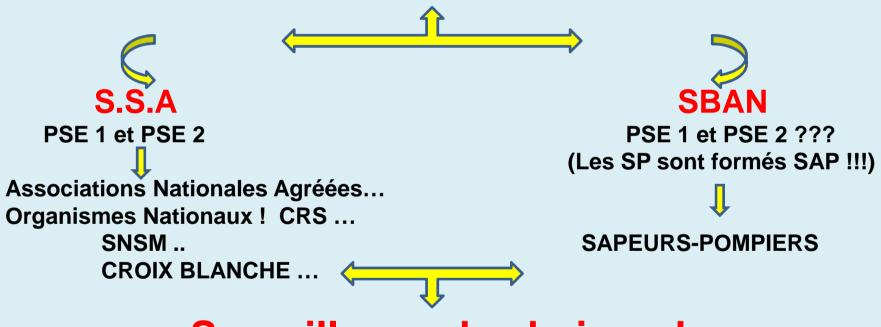


QUI FAIT QUOI ? et QUI a BESOIN de QUOI ?



Pour la Surveillance des baignades...

BNSSA Obligatoire (Arrêté du 23 Janvier 1979)



Surveillance des baignades



Pour la Surveillance des baignades...

Le BNSSA reste Obligatoire !!!

Le S.S.A

n'est donc pas OBLIGATOIRE

Pour les <u>SAPEURS-POMPIERS</u>

pour la

Surveillance des baignades



Pour la Surveillance des baignades

Même si le BNSSA reste le tronc commun OBLIGATOIRE ...



Il y a 2 types de formations non identiques...

* 1/ Formation « Organismes agréés »

BNSSA, PSE1 et PSE2, SSA

* 2/ Formation « Sapeur-Pompier »

BNSSA, SAP ou PSE1/2 (civil) et SBAN



URGENCE...

Pour la Surveillance des baignades

Même si le BNSSA reste le tronc commun OBLIGATOIRE...



II y a URGENCE de:

Mettre en adéquation la typologie des formations Formations Identiques « Organismes Agréés et SP »



Programmer la RÉFORME du SBAN rapidement
Pour Formations Identiques au SSA



PREVISIONNEL ...

TRAVAIL PRÉVISIONNEL et en COURS



FNSPF

- 1/ Création d'une nouvelle définition pour remplacer SBAN
- 2/ Ecrire les projets de nouveaux textes
- 3/ Ecrire le nouveau contenu (RIF et RIC) en respectant les coûts (€)
- 4/ Définir les Prérequis d'accès à la formation
- 5/ Définir les compétences
- 6/ Définir les conditions de FMPA des agents
- 7/ Prévoir les éventuelles équivalences (SBAN, voir SAV...)
- 8/ Détermination de la fonction de Chef de Poste
- 9/ Définir les dispositions transitoires

(En BLEU => Réalisé, En ROUGE, à terminer)



PROJET ...

Le S.B.A.N

(Surveillance des baignades et des activités nautiques)

Devient...

Le S.S.S.B

(Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades)



PROJET...



A CE JOUR...

* Proposition de textes en 2016 sur le S.S.S.B

°Arrêté du2016 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades sur le littoral »

° Arrêté du xx / XX / 2016 fixant les qualifications nécessaires pour les engagements Saisonniers de <u>Sapeurs-Pompiers Volontaires</u>



PROJET...



RIF

(Référentiel Interne de Formation)

RIC

(Référentiel Interne de Certification)

Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades en milieu Naturel ou Artificiel »



CARREFOUR NATIONAL NAUTIQUE

Merci de votre Attention

Cdt J.AUCLAIR

Animateur et Rapporteur de la Commission Nautique, Aquatique et Subaquatique

F.N.S.P.F

N'hésitez pas à contacter la FNSPF 01 49 23 18 18



DE FRANCE

GIGANTESOUE FEU DE FORET AU GANADA

MITERVENTION

EXPLOSION D'HABITATION (EURE

DU TERRAIN

SPV: FAIRE CAMPAGNE A LA CAMPAGNE

MAIS QUE FONT (VRAIMENT) LES VSAV?























Fédération Nationale SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

Abonnez-vous

Mais que font (vraiment) les VSAV ?

SANTE I ANALYSE DE L'ACTIVITÉ